



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-01 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget général de la commune de Drailant, dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-02 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal,

Considérant que M. Claude MAURICE ; 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Pascal GENOUD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Claude MAURICE pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### Fonctionnement

Dépenses :	579.684,02
Recettes :	790.457,38
Excédent de fonctionnement reporté :	246.784,61
Résultat de clôture :	457.557,97

### Investissement

Dépenses :	206.510,32
Recettes :	263.461,97
Déficit d'investissement reporté :	38.510,50
Résultat de clôture :	18.441,15

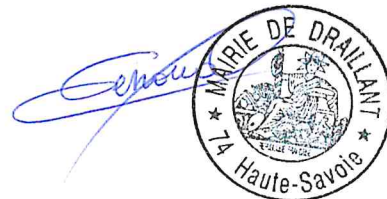
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI

Le Maire,  
Pascal GENOUD







DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-03 - OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les résultats du compte administratif 2022, arrêtés comme suit :

↳ Section de fonctionnement du budget principal :

● Recettes arrêtées à la somme de	790.457,38 €
● Résultat antérieur reporté, excédent	246.784,61 €
● Dépenses arrêtées à la somme de	579.684,02 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de</b>	<b>457.557,97 €</b>

↳ Section d'investissement :

• Recettes arrêtées à la somme de	263.461,97 €
• Résultat antérieur reporté, déficit	38.510,50 €
• Dépenses arrêtées à la somme de	206.510,32 €
<b>Soit un excédent d'investissement de</b>	<b>18.441,15 €</b>


- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Un montant de 242.009,81 € capitalisé sur la section d'investissement (article 1068)
- Le solde de 215.548,16 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice      14  
Délégués présents        10  
Délégués votants         13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-04 - OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 qui s'établit aux chiffres suivants :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	766.418,57 €	1.010.038,36 €
Investissement	868.884,26 €	868.884,26 €

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI

Le Maire,  
Pascal GENOUD









DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-05 - OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

VU l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

VU la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

- taxe d'habitation	10,46 %
- taxe foncière (bâti)	22,46 %
- taxe foncière (non bâti)	61,01 %
  
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-06 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'installer des panneaux de signalisation, un radar pédagogique et une écluse sur la route départementale n° 35 en agglomération.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'installation de panneaux de signalisation, du radar pédagogique et d'une écluse,
- AUTORISE le Maire à effectuer la demande de subventions mentionnée,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que  
dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD







DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-07 - OBJET : SUBVENTION CLASSE BLEUE 2023**

Le Maire expose au Conseil municipal que les enfants des classes de CP, CE1 et CE2 partent 3 jours aux Cimes du Léman à Habère-Poche.

Afin de pouvoir financer le projet, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1.500 € pour financer la classe bleue,
- PRECISE que le versement sera effectué sur le compte de l'Association des parents d'élèves.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice      14  
Délégués présents        10  
Délégués votants         13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-08 - OBJET : MARCHÉ PUBLIC – LOT 12 INFRUCTUEUX**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le lot 12 a été considéré infructueux par le rapport d'analyse des offres,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du marché public de travaux – Extension et restructuration de l'école des Sources présentés ci-dessous,

LOT	INTITULÉ	CANDIDAT	HT
12	ELECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES	BATEP	31.549,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le lot à l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant total de 31.549.50 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

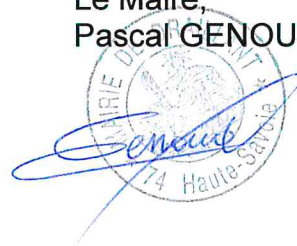
Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD







DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 avril 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Étaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, MAZAUD Florence.

Pouvoir de Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Madame Julie PRETI a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 06/04/2023

**2023-05-09 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire expose que depuis début novembre 2022, la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de remboursement des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département.

Si la CPAM affirme que les nouvelles règles sont plus avantageuses, certains soignants qui exercent principalement en zone rurale ou de montagne ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy, la perte de revenus s'élève à 23,5 %, au Grand-Bornand 15,3 % et à Taninges 22,6 %.

Ces pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

Si l'ancien distancier avait très probablement besoin d'évolution, il permettait cependant à de nombreux praticiens d'obtenir une compensation décente au regard de leurs frais de déplacement, souvent très lourds et fastidieux sur ces territoires, ne permettant pas à ces praticiens de prendre en charge autant de patient que sur un territoire plus urbain.

Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital.

Les infirmiers libéraux sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, en particulier en milieu rural et montagnard, souvent éloignés des centres hospitaliers et EHPAD.

La menace de fermeture de cabinets infirmiers en zone rurale et de montagne et d'ores et déjà une réalité.

Plusieurs infirmiers ont interrompu leurs activités sur ces secteurs, d'autres menacent de le faire également.

Sans une évolution rapide de la situation, nous assisterons très vite à la création de nouveaux déserts médicaux infirmiers au détriment de nos populations rurales et de montagne.

Au regard du nombre de lits d'hôpitaux et d'EHPAD actuellement gelés en Haute-Savoie, confrontés à une pénurie de personnel sans précédent, la prise en charge de ces patients démunis d'une couverture médicale de proximité serait extrêmement problématique et aggraverait l'engorgement de ces structures.

Après avoir entendu l'exposé et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DEDIDE de réclamer la révision du protocole de remboursement des frais kilométriques des infirmiers libéraux de la Haute-Savoie en vigueur depuis le 6 novembre dernier afin de mieux tenir compte des spécificités vécues par les infirmiers qui exercent en zone rurale et de montagne.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI

Le Maire,  
Pascal GENOUD

